

RAPPORT SFCR

Rapport à destination du Public

Version du : 26/02/2019

Matricule ACPR : 4050570
Code LEI : 969500OKZ6LV2BZNS113

Sommaire :

SYNTHESE DU RAPPORT	3
ACTIVITE ET RESULTATS	3
2.1 ACTIVITE DE LA SAMBO.....	3
2.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION	4
2.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	6
2.4 AUTRES INFORMATIONS SUR LES RESULTATS.....	7
2.5 AUTRES INFORMATIONS.....	7
3 SYSTEME DE GOUVERNANCE	8
3.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D’HONORABILITE	12
3.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L’ORSA)	12
3.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	16
3.5 SOUS-TRAITANCE	19
3.6 ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	20
3.7 AUTRES INFORMATIONS.....	20
4 RISQUES IMPORTANTS DE LA MUTUELLE	20
4.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	21
4.2 RISQUE DE MARCHE	21
4.3 RISQUE DE CREDIT	21
4.4 RISQUE DE DEFAUT DE CONTREPARTIE.....	21
4.5 RISQUE DE LIQUIDITE.....	22
4.6 RISQUE OPERATIONNEL.....	22
4.7 AUTRES RISQUES IMPORTANTS	22
4.8 AUTRES INFORMATIONS.....	22
5 VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	23
5.1 ACTIFS	23
5.2 PROVISIONS TECHNIQUES.....	24
5.3 AUTRES PASSIFS	25
5.4 AUTRES INFORMATIONS	26
6 GESTION DU CAPITAL	26
6.1 FONDS PROPRES.....	26
6.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	28
6.3 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	29
6.4 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	29
6.5 AUTRES INFORMATIONS.....	29
ANNEXE I : COMPTES DE RESULTATS TECHNIQUES ET NON TECHNIQUES	30

Synthèse du rapport

L'année 2018 a été marquée par la baisse des plus-values latentes de 817 k€ (1 697 k€ au 31/12/2018 contre 2 514 k€ au 31/12/2017). Contrairement aux habitudes, le marché obligataire n'a pas amorti la baisse du marché action. Pour information, le marché obligataire (obligations euro diversifiées) affichait une baisse de -2,50% au 31/12/2018 contre +1,09% au 28/02/2019. D'autre part, le portefeuille SAMBO affiche une progression de +2,41% au 28/02/2019 depuis le 31/12/2018.

Les résultats techniques s'améliorent du fait des meilleurs résultats de l'activité Pêche/Plaisance, soit 1245 k€ en 2018 contre 958 k€ en 2017. Le résultat technique de l'activité Santé est stable, soit 1127 k€ en 2018 contre 1283 k€ en 2018. Le résultat non technique s'élève à 1470 k€ en 2018 contre 1773 k€ en 2017. La différence s'explique essentiellement par la baisse significative des produits exceptionnels.

L'activité Pêche/Plaisance est relativement stable avec un chiffre d'affaires qui augmente (+5,67 %). Les rapports Sinistres/Primes (S/P) sont en forte amélioration en 2018, avec un ratio de 61,88% contre 76,03% en 2017. Cette amélioration est due à l'augmentation significative des primes Plaisance (+26,59%) et à l'absence d'évènement majeur. Pour rappel, l'année 2017 avait été marquée par les sinistres aux Antilles (IRMA et MARIA).

L'activité Santé progresse de +5,62% et enregistre un rapport Sinistres/Primes (S/P) de 77,99% en 2018 contre 76,71% en 2017. Le Chiffre d'affaire de l'assurance Equipage est stable (-8 k€).

Il est à noter que la gouvernance de la Mutuelle n'a pas subi de modifications en 2018 et qu'elle est toujours assurée par les instances suivantes :

- le Conseil d'Administration et ses différents comités ;
- la Direction Générale ;
- les Dirigeants effectifs (Directeur Général et Président du Conseil d'Administration) ;
- le Comité de gestion des risques ;
- les Responsables des fonctions clés.

Activité et résultats

2.1 Activité de la SAMBO

2.1.1 Présentation de la SAMBO

Créée en 1930 à l'initiative de marins pêcheurs, la SAMBO est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est constituée de l'ensemble des sociétaires qui répondent aux conditions fixées dans ses statuts. Le nombre de salariés en équivalent temps plein est de 26 et le chiffre d'affaires 2018 est de 22 195 k€, contre 21 011 k€ en 2017, soit une augmentation de 5,63%.

Le numéro de matricule ACPR est le 4050570. Son siège social est situé à Quimper (29).

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de la Mutuelle est l'ACPR situé au 61 Rue Taitbout – 75436 PARIS CEDEX 09. Le numéro de matricule ACPR est le 4050570.

Le Commissaire aux comptes de la Mutuelle est le Cabinet PricewaterhouseCoopers Entreprises dont les bureaux sont situés au 9 Rue du Président Sadate – CS 82031 – 29018 Quimper cedex.

Leader de l'assurance de la pêche artisanale avec 1301 navires assurés et des capitaux assurés dépassant les 288 millions d'euros, la SAMBO a choisi dès l'origine de s'impliquer auprès des marins pêcheurs pour accroître la protection des hommes et des navires. La SAMBO assure également 3545 navires de plaisance

pour des capitaux assurés dépassant les 109 millions d'euros, et également plus de 14 000 adhérents en complémentaire santé.

Les produits commercialisés sont les suivants :

- Corps de navires professionnels ;
- Plaisance ;
- Contrats individuels santé ;
- Contrats santé TNS (Travailleur Non Salarié) ;
- Contrats collectifs santé ;
- Assurance Equipage (Article L.5542-21 du code des transports).

2.1.2 Evolutions et tendances majeures

Le Chiffre d'affaires 2018 a continué de progresser de manière plus marquée sur l'activité Plaisance, et moins marquée sur les autres activités.

2.2 Résultats de souscription

2.2.1 Revenus et dépenses de souscription

L'année 2018 a été marquée par une sinistralité moins importante que 2017 pour l'activité Pêche/Plaisance. L'activité Santé a enregistré un rapport Sinistres/primes relativement stable. Ceci confirme à nouveau que nos tarifs appliqués sur cette activité sont bons.

2.2.2 Analyse de la performance de souscription globale

❖ Primes acquises

Les primes acquises détaillées ci-dessous ont augmentées de 5,63 % en 2018 :

Primes (en K€)		
	2018	2017
Pêche	7 170	6 988
Plaisance	1 298	1 025
Santé	13 727	12 998
Total	22 195	21 011

Les primes Pêche ont été augmentées en 2018 de 1% suite à la décision du Conseil d'Administration et du fait des bons résultats de cette activité depuis 4 ans. Les primes Plaisance continuent de progresser fortement conformément à la stratégie de développement de la Mutuelle.

Les primes Santé « Individuelles » sont en augmentation et ceci s'explique notamment par la vente de notre produit TNS (Travailleur Non Salarié).

Les primes Santé « Collectifs » sont en faible développement (contrats de base), mais en fort développement sur les options choisies par les salariés adhérents.

❖ Charges de sinistres

La sinistralité Pêche a un niveau plus faible que 2017. La sinistralité Plaisance 2018 est très correcte ce qui permet d'absorber la liquidation négative des exercices antérieurs. Les charges de sinistres brutes sont ventilées comme suit et ont augmentées globalement de 23,15 % :

Sinistres (en K€)		
	2018	2017
Pêche	4 198	4 670
Plaisance	1 042	1 423
Santé	10 706	9 970
Total	15 946	16 063

Ratio S/P		
	2018	2017
Pêche	58,55 %	66,83 %
Plaisance	80,27 %	138,83 %
Santé	77,99 %	76,71 %
Total	71,84 %	76,45 %

Sinistralité Corps de navires professionnels et Plaisance :

Les sinistres réglés sont en diminution de 13,99% en brut et 14,47% en net. Les provisions pour sinistres s'élèvent à 4 131 k€ en brut contre 4 766 k€ en 2017. Le rapport S/P (Sinistres/Primes) est de 61,88% contre 76,04% en 2017. En net, le rapport S/P est de 58,14 % contre 74,24% en 2017. A noter, que l'année 2018 est meilleure que 2017 en Pêche et en Plaisance. Pour rappel, l'année 2017 avait été marquée par les cyclones Maria et Irma aux Antilles pour une charge de sinistres de 730 k€ (19 dossiers enregistrés).

Sinistralité Santé et Equipage :

Les sinistres réglés sont en augmentation de +7,38 % alors que les primes augmentent de 5,62 %. Les provisions sur sinistres sont en augmentation de 170k€ en brut. Le rapport S/P brut est de 77,99% en 2018 contre 76,71% en 2017. En net, le rapport S/P est de 78,32 % contre 77,08 % en 2017.

2.2.3 Performance de souscription par ligne d'activité

Pour l'année 2018, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport.

Activité Corps de navires professionnels :

Le portefeuille de contrats se compose de 1 286 unités pour une valeur assurée globale de 288 M€, soit une valeur moyenne assurée par navire de 224 k€.

Les primes brutes 2018 sont en légère augmentation soit +2,69% contre +2,09% en 2017. Il convient de rappeler que la Mutuelle avait décidé d'augmenter les primes de +1% au 01/01/2018.

Activité Plaisance :

Le portefeuille de contrats Plaisance se compose de 3 545 unités pour une valeur assurée globale de 109 M€, soit une valeur moyenne de 31k€ € contre 29 k€ en 2017. Le portefeuille progresse de 405 unités supplémentaires.

Les primes brutes 2018 sont en augmentation de 26,59% contre 14,82% en 2017.

Activité Santé :

Au 31/12/2018, la Mutuelle compte plus de 14 000 adhérents contre 13 147 en 2017. Les primes sur contrats individuels augmentent de +4,75 % (5 068 k€ contre 4 838 k€). Les options individuelles sur contrats collectifs progressent de 23,77 % (911 k€ contre 736 k€ en 2017). Les primes sur contrats collectifs augmentent de 3,45 % en 2018 contre 5,18 % en 2017. Les primes en gestion déléguée augmentent de +12,38 % en 2018 contre -4.64 % en 2017.

Activité Equipage :

Les primes Equipage diminuent de 1,06% contre +4,57 % en 2017.

2.3 Résultats des investissements

2.3.1 Revenus et dépenses de placements

La répartition des produits de placements est la suivante sur l'exercice 2018 :

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS 2018									
	Comptes	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Plus-values latentes	Produits de placements	Taux de rendement	Répartition brute du portefeuille
		Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette					
SCI + Immeubles	21	1 077 290,05	-329 594,77	747 695,28	2 301 000,00	1 553 304,72	5 645,50	0,00%	3,51%
Participation	234 + 26 + 2302 + 2305	2 819 899,61	-2 160 163,29	659 736,32	659 736,32	0,00	53 886,00	1,91%	9,20%
Compte à terme	233	8 170 000,00	0,00	8 170 000,00	8 170 000,00	0,00	160 356,30	1,96%	26,66%
Obligations	231	18 072 055,23	-317 128,60	17 754 926,63	17 950 414,78	195 488,15	329 516,99	1,82%	58,96%
Actions	230	106 323,55	-3 967,98	102 355,57	74 426,42	-27 929,15	5 393,70	5,07%	0,35%
SICAV Obligataires	231	326 459,85	0,00	326 459,85	319 277,72	-7 182,13	0,00	0,00%	1,07%
SICAV Actions	230	76 898,92	0,00	76 898,92	60 275,71	-16 623,21	0,00	0,00%	0,25%
		30 648 927,21	-2 810 854,64	27 838 072,57	29 535 130,95	1 697 058,38	554 798,49	1,81%	100,00%

Pour rappel un mandat de gestion de placement a été mis en place auprès du Crédit Maritime Grand Ouest fin d'année 2016 Ce portefeuille sous gestion est passé de 8 141 k€ à 11 721 k€ en valeurs brutes. Les moins-values latentes sur ce portefeuille représentent 159 k€ contre une plus-value latente de 284 k€ en 2017.

On peut constater un taux de rendement moyen du portefeuille total de +1,81 % en 2018 contre +1,79% sur l'année 2017 (hors plus-values latentes).

Placements :

Les produits de placements sont en quasiment stable, soit 580 k€ contre 576 k€ en 2017. Les charges de placements s'élèvent à 244 k€ en 2018 contre 111 k€ en 2017. Certains titres de placement ont été provisionnés du fait de leurs avenir incertains.

❖ Frais financiers

Les frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers sont passés de 50 k€ en 2017 à 62 k€ en 2018. Ceci s'explique par l'augmentation du portefeuille en gestion sous mandat et des nombreux achats de titres obligataires.

❖ Plus ou moins-values réalisées

Quatre titres ont été vendus courant 2018, ce qui a permis de dégager 26 k€ de plus-values. Il est à noter la forte plus-value latente sur le siège de la Mutuelle (1 408 k€ en 2018 contre 1 610 k€ en 2017) sur un total de plus-values latentes de 1 717 k€ contre 2 514 k€ en 2017.

2.3.2 Investissement dans une titrisation

La Mutuelle ne réalise aucune opération en titrisation.

2.4 Autres informations sur les résultats

Commissions reçues des réassureurs Corps de navires professionnels :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 1 256 k€ en 2018 contre 1 255 k€ en 2017.

Commissions reçues des réassureurs Plaisance :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 157 k€ en 2018 contre 122 k€ en 2017.

Commissions reçues des réassureurs Santé et excédent :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 135 k€ en 2018 contre 128 k€ en 2017 et le montant de l'excédent est de 226 k€ en 2018 contre 247 k€ en 2017.

Frais généraux et résultat technique :

Les frais généraux de la SAMBO augmentent de +8,30% contre +0,20 % en 2017. Les explications sont les suivantes :

Charge de personnel supplémentaire par l'embauche de 2 CDD pour palier la charge de travail supplémentaire liée à la future bascule informatique du logiciel SANTE,

Frais de recrutement des commerciaux SANTE,

Doublon du poste de Responsable Commercial SANTE,

Augmentation des honoraires Commissaires aux Comptes.

Le résultat technique ressort à 2 370 k€ en 2018, contre 2 242 k€ en 2017 et se répartit comme suit :

Activité Corps de navires : 1 245 k€ contre 958 k€ en 2017

Activité Santé et Equipage : 1 127 k€ contre 1 284 k€ en 2017

Résultat exceptionnel :

Les charges exceptionnelles passent de 437 k€ à 345 k€. Pour rappel, en 2017 nous avons enregistré certaines primes en irrécupérables.

Les produits exceptionnels sont en diminution (134 k€ contre 576 k€ en 2017). Pour rappel, nous avons enregistré une reprise de provision pour primes impayées pour un montant de 448 k€ en 2017.

Impôts et résultat comptable :

Le montant de l'impôt société s'élève à 701 k€ et le résultat comptable à 1 470 k€ contre 1 774 k€ en 2017.

2.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations notables à préciser.

3 Systeme de gouvernance

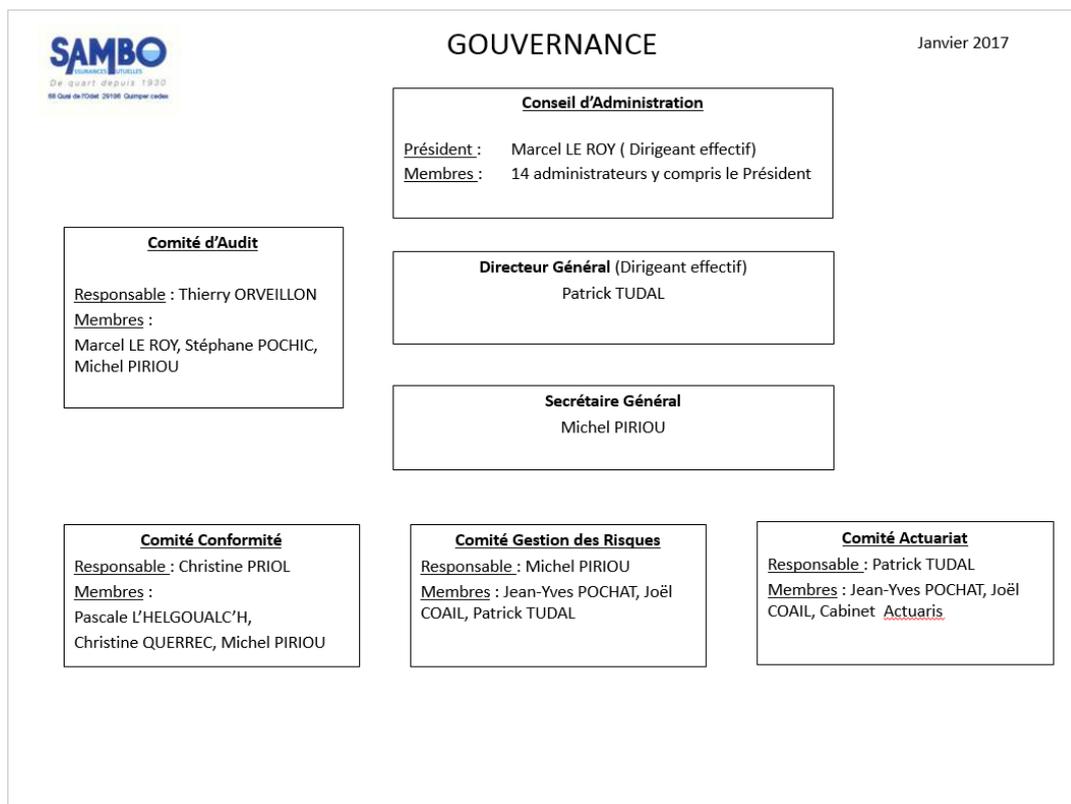
3.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance

3.1.2 Structure de gouvernance

La gouvernance de la SAMBO, qui n'a pas subi de modifications en 2018, est assurée par les instances suivantes :

- le Conseil d'Administration et ses différents comités ;
- la Direction Générale ;
- les Dirigeants effectifs (Directeur Général et Président du Conseil d'Administration) ;
- le Comité de gestion des risques ;
- les Responsables des fonctions clés.

Le schéma simplifié présenté ci-dessous décrit cette organisation générale :



3.1.3 Acteurs majeurs liés à la gouvernance de la SAMBO

3.1.2.1. Instances dirigeantes

❖ Conseil d'Administration

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quatorze membres dont l'un est élu par le personnel salarié dans les conditions prévues à l'article L 322-26-2 du code des assurances.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Conformément aux dispositions de la législation en vigueur, les administrateurs sont responsables, individuellement ou solidairement suivant les cas, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux lois et règlements en vigueur, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion.

Il existe en outre une charte qui définit l'organisation de la gouvernance globale. Compte tenu de la taille de la SAMBO, le Conseil d'Administration a choisi un fonctionnement en Comité afin de minimiser les risques et d'en avoir une meilleure maîtrise. La Charte de Gouvernance Globale est revue au moins annuellement et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration.

❖ **Dirigeants effectifs**

Conformément à l'article L322-3-2 et R322-168 du Code des assurances, la Mutuelle est dirigée par deux personnes :

- Marcel LE ROY, Président du Conseil d'administration ;
- Patrick TUDAL, Directeur Général.

❖ **Direction Générale**

La Direction Générale de la société est assumée par Patrick TUDAL, salarié, sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

❖ **Comité d'audit**

La fonction Audit Interne est assurée par le Comité d'Audit. Le Comité peut faire appel à des cabinets extérieurs pour mener des missions d'audits. Il se réunit au minimum deux fois par an sur la demande de son responsable. A l'issue de chaque réunion, le Comité rend compte de toute conclusion et recommandation au Conseil d'Administration suivant.

❖ **Comité de gestion des risques**

Le responsable de la fonction de gestion des risques et les membres se réunissent en Comité de Gestion des Risques au minimum une fois par an sur la demande de son responsable.

Il traite notamment les sujets suivants :

- Analyse et évaluation des risques clés ;
- Suivi des plans d'action d'encadrement des risques ;

- Suivi de la cartographie des risques ;
- Politiques de gestion des risques (validation et revue) ;
- Définition du niveau d'appétence et tolérance au risque ;
- Adéquation des limites de risques avec le niveau réel des risques.

En parallèle de ces missions, ce Comité est chargé de la mise en place et du pilotage du dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion. Celui-ci est validé par le comité et transmis à chaque participant du comité.

Le responsable gestion des risques est doté de caractéristiques d'indépendance et de responsabilités disposant de ressources, autorité, et expertise pour pouvoir communiquer avec tout membre du personnel, la Direction Générale et le Conseil d'Administration, et ayant un accès non restreint à l'information.

❖ Comité actuariat

Le responsable et les membres se réunissent en Comité au minimum deux fois par an sur la demande de son responsable.

Il traite notamment les sujets suivants :

- Calculs des provisions techniques ;
- Calculs SCR / MCR ;
- Revue de la politique globale de souscription, de provisionnement et de réassurance.

Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion.

❖ Comité conformité

Le responsable et les membres se réunissent en Comité au minimum une fois par an sur la demande de son responsable.

Il traite notamment les sujets suivants :

- Analyse et détermination des actions à mener au travers des points d'actualités ;
- Identification et évaluation du risque de conformité ;
- Point sur l'actualité réglementaire ;
- Revue ponctuelle des procédures en cours afin de s'assurer de leurs adéquations avec les règles de conformité.

Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion. Le Comité Conformité, composé de 4 personnes s'est réuni une fois durant l'année 2018.

3.1.2.2. Fonctions clés

Au sein de la Mutuelle, les responsables des quatre fonctions clés ont été nommés et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) :

- Fonction de gestion des risques : Michel PIRIOU, Secrétaire Général ;
- Fonction actuarielle : Patrick TUDAL, Directeur Général ;
- Fonction de vérification de la conformité : Christine PRIOL, Assistante de Direction ;
- Fonction audit interne : Thierry ORVEILLON, Directeur ARCOBREIZH, (non salarié SAMBO).

Ces fonctions clés sont indépendantes et disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires pour mener à bien leurs missions et communiquer, à leur initiative, avec tout membre du personnel, la Direction Générale et le Conseil d'administration.

❖ **Fonction de gestion des risques**

Le responsable de la fonction clé de gestion des risques a notamment pour missions d'identifier, de mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques significatifs pour l'activité de la SAMBO qui sont identifiés dans le cadre de la cartographie synthétique. Cette fonction clé procède également à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

❖ **Fonction actuarielle**

Au sein de la SAMBO, cette fonction clé veille à :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques.
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription et un avis sur l'adéquation des provisions prises en matière de réassurance.

❖ **Fonction de vérification de la conformité**

La fonction de vérification de la conformité exerce notamment les missions suivantes :

- Conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- Evaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de la SAMBO, ainsi qu'identifier et évaluer le risque de conformité ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au risque de non-conformité ;
- Produire, au moins annuellement, un rapport sur les questions de conformité à la Direction Générale.

❖ **Fonction d'audit interne**

Au sein de la mutuelle, le responsable de la fonction clé d'audit interne exerce ses missions d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

A ce titre, il lui incombe particulièrement de :

- Evaluer notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- Rendre compte de toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle qui détermine quelles actions doivent être menées pour

- chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et veiller que ces actions soient menées à bien ;
- Donner un avis sur le renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes, les comptes annuels et le rapport sur le contrôle interne.

3.1.4 Rémunération

La politique salariale de la Mutuelle est pilotée par la Direction Générale. Cette dernière ne privilégie pas le versement de primes liées à des objectifs commerciaux. L'éventuelle part salariale variable étant très faible par rapport aux rémunérations fixes.

3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

❖ Compétences des fonctions clés

Pour toutes les fonctions clés, il est à minima requis :

- Une expérience significative dans son domaine ;
- Une capacité d'analyse ;
- Un sens des responsabilités.

❖ Honorabilité des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés agissent de bonne foi en toutes circonstances et ne prennent aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la société.

Ils s'engagent personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'ils reçoivent, des débats auxquels ils participent et des décisions prises. Ils s'interdisent d'utiliser pour leur profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles ils ont accès.

3.3 Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

3.3.1 Présentation du système de gestion des risques

3.3.1.1. Principes de la gestion des risques au sein de la SAMBO

La SAMBO place la gestion des risques au centre de son processus décisionnel et a procédé, pour ce faire, à l'analyse de son profil de risques et suit ses risques clés via le Comité de gestion des risques.

Une politique de gestion des risques a rédigée au sein de la SAMBO et les objectifs de celle-ci sont les suivants :

- Déterminer les catégories de risques et les méthodes visant à mesurer les risques,
- Décrire la manière dont sont gérés chaque catégorie et domaine de risques pertinents, et toute agrégation potentielle des risques,
- Décrire le lien entre l'évaluation du besoin global de solvabilité identifié lors de l'ORSA, les exigences réglementaires de capital et les limites de tolérances au risque de la Mutuelle,

- Préciser les limites de tolérance au risque au sein de toutes les catégories pertinentes de risques conformément à l'appétence au risque de la Mutuelle,
- Décrire la fréquence et le contenu des simulations de crises régulières, ainsi que les situations qui justifieraient des simulations de crise ad hoc.

Le Comité de gestion des risques suit et évalue les risques sur un outil développé sur Excel. Son responsable formalise un compte rendu à chaque réunion réalisée durant l'année.

3.3.1.2. Faits marquants 2018

Comme en 2017, un ORSA spécifique sur la gestion des placements a été réalisé courant 2018 afin d'indiquer au gestionnaire du portefeuille de placements confiés quels étaient les types de placements à privilégier ainsi que leurs notations et durations.

Courant 2018, une évaluation des risques clés a été effectuée par le Comité Gestion des risques.

Le Conseil d'Administration a décidé de procéder au changement du logiciel SANTE avec une bascule programmée au 01/04/2018. Ceci apportera une réelle plus-value à la Mutuelle, notamment un espace assuré et un espace courtier qui faciliteront la vente des contrats.

3.3.1.3. Responsables de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle ad hoc et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connues et partagées.

3.3.1.4. Dispositif de gestion des risques

❖ Identification des risques clés

La Mutuelle estime que ces risques clés sont les suivants :

- Réassurance : les contrats de la Mutuelle sont fortement réassurés, d'où une certaine dépendance de l'organisme vis-à-vis de ses partenaires réassureurs. Le risque pour la SAMBO en matière de réassurance découle du non-renouvellement d'un ou de plusieurs traités de réassurance. La SAMBO évalue tous les ans ce scénario dans les stress-tests de l'exercice ORSA afin d'évaluer son impact sur ses exigences de solvabilité.
- Indemnisation : la Mutuelle doit avoir une maîtrise permanente de ses coûts de sinistres
- Souscription : la Mutuelle doit se développer tout en conservant des rapports S/P satisfaisants
- Risque opérationnel : la SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés. Au 31/12/2018, 147 procédures étaient écrites contre 143 en 2017. 4 procédures supplémentaires ont été rédigées et 17 procédures ont fait l'objet d'une mise à jour.
- Sécurité informatique : un Plan de Continuité d'Activité est rédigé.
- Placements : La politique des placements a fait l'objet d'une modification fin 2016. Le Conseil d'Administration a choisi de diversifier les placements, et au besoin, les organismes bancaires ; de conserver une gestion saine et prudente ; d'optimiser les produits financiers en maintenant une marge de solvabilité suffisante ; de mettre en place, si besoin, de la gestion sous mandat. Cette nouvelle politique des placements sera mise en place sous un délai compris entre 2 et 3 ans maximum.

- Sous-traitance : Même si la sous-traitance est minime au sein de la Mutuelle, son contrôle est important.
- Humains («Homme-clé ») : Un salarié peut cumuler des tâches importantes et se retrouver seul à les accomplir. La Mutuelle attache donc de l'importance au partage de compétences.
- Risque de mono-activité : historiquement, la SAMBO est engagée dans l'assurance du monde de la pêche artisanale et des professionnels de la mer. Elle s'est depuis diversifiée en proposant des complémentaires Santé individuelles et collectives et l'assurance de la plaisance naturellement. Malgré tout, la SAMBO n'exerce que 2 branches sous Solvabilité 2, ce qui peut être pénalisant.

❖ **Evaluation des risques**

Afin d'évaluer ses risques, la Mutuelle a mis en place le processus de cotation du risque décrit ci-après :

- Cotation du risque en tenant compte de quatre impacts possibles, cumulables ou non, (risque de réputation / image, risque d'amendes, risque financier, risque d'impact sur le chiffre d'affaires) :

		Grille 1 - Cotation impact risque			
		Réputation / Image	Amendes régulateurs & conséquences	Financier	Chiffre d'Affaires
1	Faible	Commentaires mineurs dans la presse locale/spécialisée	Pas de sanctions publiques et/ou sanctions < 10 K€	Impact financier < 10K€	Impact faible ou nul
2	Modéré	Série d'articles négatifs dans la presse spécialisée du secteur	Sanctions publiques et/ou sanctions entre 10 K€ et 50 K€	10K€ < impact financier 50K€	Impact de 3 à 10%
3	Fort	Couverture négative de grande ampleur par les médias locaux/spécialisés du secteur	Action du régulateur entraînant une interruption des activités Conséquences entre 50 K€ et 200 K€	50K€ < impact financier > 200K€	Impact de 10 à 20%
4	Très fort	Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux	Limitation ou retrait d'agrément et/ou collaborateurs concernés risquant l'emprisonnement et/ou conséquences > 200 K€	> 200 K€	Impact de 20 à 30%

- Evaluation de la fréquence à laquelle peut survenir le risque en s'appuyant sur la grille suivante :

Grille 2 - Cotation fréquence - probabilité d'occurrence (en temps)		
1	Très peu probable	3 - 10 ans
2	Peu probable	1 - 3 ans
3	Probable	3 mois - 1 an
4	Très probable	< 3 mois

- Calcul du risque Brut par application d'une matrice :

		Matrice 1 de cotation du risque (Brut)				
		PROBABILITE D'OCCURRENCE (Fréquence)				
		Très peu probable	Peu probable	Probable	Très probable	
		1	2	3	4	
IMPACT RISQUE	Très fort	4	Modéré	Elevé	Très élevé	Très élevé
	Fort	3	Faible	Modéré	Elevé	Très élevé
	Modéré	2	Faible	Faible	Modéré	Elevé
	Faible	1	Faible	Faible	Faible	Modéré

- Evaluation du DMR (Dispositif de Maîtrise de Risque) afin de calculer le risque net. Il consiste en des plans d’actions (contrôles systématiques ou par sondage, développements informatiques, formalisme, amélioration des processus) qui peuvent être mis en place pour minimiser un risque. L’évaluation du DMR permet donc de réduire le risque.
- Après application du DMR, le risque net est évalué suivant la grille ci-dessous :

		Matrice 2 de cotation du risque (Net) (après prise en compte du dispositif de maîtrise de risque)			
		DISPOSITIF DE MAITRISE DE RISQUE			
		Très fort	Fort	Modéré	Faible
		4	3	2	1
RISQUE BRUT	Très élevé	Modéré	Modéré	Elevé	Très élevé
	Elevé	Faible	Modéré	Elevé	Elevé
	Modéré	Faible	Faible	Modéré	Modéré
	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

❖ Suivi et maîtrise des risques

Les risques sont suivis annuellement par le Comité de Gestion des Risques.

❖ Procédures de reporting et de prise de décisions

Le Comité de gestion des risques reporte sur un fichier Excel les risques clés et procède à leurs évaluations. Les travaux réalisés par la fonction Gestion des Risques permettent à la Direction Générale de mesurer les impacts liés à une prise de décision importante.

3.3.2 ORSA

3.3.5.1. Politique ORSA

La politique ORSA a pour objectif de définir le cadre et les modalités de la mise en place de l’ORSA au sein de la Mutuelle ainsi que son périmètre d’application.

La mise en place de l’ORSA au sein de la mutuelle est effectuée par le Comité Gestion des Risques.

Ce Comité s’appuie sur la cartographie des risques et plus précisément sur les risques clés pour retenir trois scénarios de stress-tests. Les scénarios retenus pour l’exercice 2016 ont été les suivants :

- Scénario 1 : Non renouvellement des traités de réassurance Pêche/Plaisance
- Scénario 2 : Rapport S/P dégradé en Santé
- Scénario 3 : Notation dégradée sur les placements BPCE

Pour réaliser l’exercice ORSA, le Comité réalise un Business Plan sur 5 ans, le fait valider par la Direction Générale et effectue les calculs de SCR. Les résultats de l’ORSA sont détaillés dans un rapport qui fait l’objet d’une présentation et d’une validation par le Conseil d’Administration.

3.3.5.2. Fréquence de l'ORSA

❖ ORSA régulier

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus annuel essentiellement prospectif. Il fait le lien entre la gestion des risques et le plan stratégique et permet de s'assurer de la solvabilité permanente de SAMBO. L'ORSA régulier s'organise autour de trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances :

- L'évaluation du besoin global de solvabilité ;
- L'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture de marge de solvabilité et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
- L'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul de marge de solvabilité.

❖ ORSA exceptionnel

Un ORSA exceptionnel peut être réalisé à chaque fois que la Direction Générale en exprime le besoin.

3.3.5.3. Utilisation de l'ORSA dans le processus de prise de décision stratégique

L'ORSA exceptionnel fournit au comité de gestion des risques et au Conseil d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur l'état des risques de la SAMBO.

Les rapports ORSA sont pris en compte par le Conseil d'administration pour la prise de décision stratégique.

3.3.5.4. Détermination des besoins de solvabilité

La Mutuelle détermine ses besoins de solvabilité en utilisant un logiciel développé par le Cabinet ACTUARIS et en appliquant la formule standard. Les résultats font l'objet d'un contrôle et d'une validation par le Cabinet ACTUARIS.

3.4 Système de contrôle interne

3.4.1 Procédures de contrôle interne

3.3.5.5. Principes du contrôle interne au sein de la SAMBO

Le contrôle interne est un processus de sécurisation des risques et de maîtrise permanente des activités afin d'avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs fixés. Au sein de la SAMBO, le dispositif de contrôle interne recouvre toutes les actions visant la maîtrise des activités et des risques. Dans ce cadre, les objectifs assignés au dispositif de contrôle interne de la SAMBO sont en particulier les suivants :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;

- la fiabilité des informations financières.

Au sein de la SAMBO, le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

3.4.1.1 Dispositif de contrôle interne

Au sein de la Mutuelle, cinq niveaux de contrôles peuvent être distingués :

- Auto-contrôle :
 - o toute personne est responsable de son propre contrôle ;
- Contrôle hiérarchique :
 - o supervision des travaux et accomplissement des tâches de vérification ;
 - o analyse de l'activité et des résultats ;
 - o examen régulier du fonctionnement des procédures de contrôle mises en place.
 - o La SAMBO étant divisée en 2 pôles d'activités : Assurance Corps de navires et Assurance de personnes, chaque activité est supervisée par un responsable ;
- Contrôle de direction :
 - o la Direction dispose d'outils fonctionnels de contrôle (contrôle technique et comptable). La SAMBO est dotée d'une application « statistiques » développée en interne. A tout moment, la Direction peut demander l'édition d'un état et ainsi procéder à des contrôles ;
- Gouvernance :
 - o Une charte de gouvernance globale renouvelée en 2016, a permis de définir la création de Comités (Comité Gestion des Risques, Comité Actuariat, Comité Conformité et Comité d'Audit) qui contribuent également à l'efficacité du contrôle interne ;
- Contrôle externe :
 - o Commissaires aux Comptes, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

3.4.1.2 Animation du dispositif de contrôle interne

❖ Moyens utilisés

L'efficacité du contrôle interne repose sur une organisation simple mise en place et dans laquelle chaque salarié connaît précisément ses fonctions via sa fiche de poste. La compétence et l'expérience des équipes en place renforcent cette efficacité. Par ailleurs, la taille de la société facilite la communication entre les salariés ainsi que la montée en compétence.

❖ Cartographies des risques et contrôles

Le dispositif de contrôle interne de la SAMBO peut s'appuyer sur des procédures écrites, une cartographie des risques liés aux procédures ainsi qu'une cartographie des risques clé.

❖ Procédures clés du contrôle interne

Contrôle de conformité des activités et des opérations d'assurance

Les informations retraçant l'activité de la société sont transmises régulièrement à la Direction Générale. Cette dernière organise, à fréquence hebdomadaire, des réunions de travail avec le Président du Conseil d'Administration et/ou les différents responsables.

Contrôle de la gestion des placements

La stratégie financière a été redéfinie par le Conseil d'Administration en novembre 2016. A cette occasion, un ORSA a été réalisé afin d'analyser plusieurs scénarios de placement. La politique de placements est mise en œuvre par la Direction de la Mutuelle. Le contrôle des rémunérations perçues (produits financiers) est effectué par le service Comptabilité.

Dispositif de contrôle des engagements de l'entreprise

- Risques assurances : La politique de souscription a fait l'objet d'échange lors du Conseil d'Administration du 04/10/2018. Suite à la décision du Conseil, le Directeur Général a transmis les informations aux responsables concernés afin qu'ils appliquent les mesures. Il en est de même pour la politique de souscription ;
- Cessions en réassurance : lors du renouvellement, la Direction Générale a réexaminé les contrats de réassurance et le portefeuille à couvrir, et ce en collaboration avec les réassureurs. Une présentation des résultats des traités de réassurance a été faite lors d'un Conseil d'Administration. Ce dernier a décidé de renouveler la structure de ces contrats à l'identique pour l'année 2019 ;
- Provisions techniques : les provisions techniques de la société sont constituées uniquement des provisions pour sinistres à payer. Les dossiers sinistres sont évalués dossier par dossier et font l'objet d'une revue annuelle systématique. Conformément au Code des Assurances, ces engagements sont couverts par des actifs équivalents.

Maîtrise du système d'information

L'effectif de la société comprend trois informaticiens qui ont en charge le développement et la maintenance de l'ensemble du système d'information.

Elaboration et vérification de l'information financière et comptable

Le service Comptabilité en collaboration avec la Direction Générale est responsable de la tenue des comptes et de l'élaboration de l'arrêté des comptes annuels de la société. La comptabilité est tenue sur un logiciel du marché, SAGE Comptabilité. Des contrôles de cohérence sont réalisés entre les applications métiers (souscription, gestion des contrats, gestion des sinistres) et le logiciel de comptabilité. Il en est de même avec le logiciel de paie. Les comptes de la SAMBO font l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

❖ Plan de continuité d'activité (PCA)

Au sein de la Mutuelle, il existe un Plan de continuité d'activité qui peut être mis en œuvre uniquement dans le cas d'un événement majeur ayant pour conséquence un impact fort et prolongé sur les activités de la SAMBO. Ce PCA a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration.

3.4.2 Politique de conformité

La politique de conformité est mise en place progressivement et l'organisation actuelle est la suivante :

- Recensement de l'ensemble des courriers sortants afin de s'assurer de la conformité de ceux-ci,
- A chaque fois qu'un document sortant fait l'objet d'une modification, le Service Informatique a l'obligation de le faire valider par le Responsable du Comité Conformité,
- A chaque création de document sortant et avant la mise en production, le Service Informatique doit le faire valider par le Responsable du Comité Conformité,
- A chaque audit de procédure, l'auditeur vérifie la conformité et précise dans son rapport si cette procédure doit faire l'objet ou pas d'un audit spécifique.

3.4.3 Fonction clé d'audit interne

La fonction d'audit interne est portée par Thierry ORVEILLON qui a été notifié à l'ACPR.

Thierry ORVEILLON n'est pas salarié de la Mutuelle, ce qui lui permet de préserver son indépendance et son objectivité par rapport à ses missions.

3.4.4 Fonction clé actuarielle

Courant 2018, le Comité Actuariat sous la responsabilité de Patrick TUDAL a validé les politiques de provisionnement, de souscription et de réassurance.

Comme les années précédentes, la SAMBO a confié l'estimation des provisions techniques et l'établissement des cadences de liquidation associées au Cabinet ACTUARIS, membre du Comité Actuariat.

3.5 Sous-traitance

3.5.1 Sous-traitance d'activités

Certaines activités non jugées critiques ou importantes au sens de l'article L 354-3 du Code des Assurances sont sous-traitées par la Mutuelle :

- Gestion déléguée pour la branche santé : uniquement sur demande de l'assuré ou de l'intermédiaire
- Placements : dans le cadre de la gestion sous-mandat à concurrence de 11 721 k€ dans les comptes 2018.

Les activités sous-traitées ci-dessous sont réalisées uniquement sur le territoire Français.

3.5.2 Sélection et suivi des prestataires de services

Les prestataires de services sont sélectionnés en fonction de leur qualité de services et de leur reconnaissance sur le marché. Ils font l'objet d'un suivi rigoureux notamment dans le reporting d'activité.

❖ Maîtrise des activités externalisées et modes de commercialisation des produits

La gestion de certains contrats santé est déléguée à des organismes extérieurs. Des conventions sont signées avec ces organismes. La mise sous pli et l'affranchissement des décomptes santé est externalisée. Une convention de service a été signée entre la SAMBO et la société concernée.

La distribution des produits d'assurance est réalisée directement auprès des prospects ou des clients et de façon accessoire avec des agences bancaires et des courtiers. Une animation commerciale est mise en place par les commerciaux en ce qui concerne les agences bancaires et les courtiers. Leur rôle consiste en un accompagnement et une formation sur les produits.

3.5.3 Activités importantes ou critiques sous-traitées

La gestion déléguée en branche Santé représente 5,72% (5,37% en 2017) du Chiffre d'affaires global et la gestion des placements sous mandat représente 4,21% (2,92% en 2017) de la totalité des placements.

3.5.4 Fonctions clés sous-traitées

Actuellement, la SAMBO ne sous-traite aucune de ses activités jugées importantes ou critiques.

3.6 Adéquation du système de gouvernance

La Mutuelle estime que son système de gouvernance est approprié à la nature, l'ampleur et la complexité de ses risques du fait de sa simplicité et de son fonctionnement en Comité, ce qui permet de minimiser les erreurs lors de prises de décision.

3.7 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations notables à préciser.

4 Risques importants de la Mutuelle

La SAMBO a fait le choix de positionner la gestion des risques au centre de son processus décisionnel et pour ce faire, a procédé à l'analyse de son profil de risques et de ses risques clés.

La Mutuelle estime que ces risques clés sont les suivants :

- Réassurance : les contrats de la Mutuelle sont fortement réassurés, d'où une certaine dépendance de l'organisme vis-à-vis de ses partenaires réassureurs. Le risque pour la SAMBO en matière de réassurance découle du non-renouvellement d'un ou de plusieurs traités de réassurance. La SAMBO a choisi d'évaluer ce scénario pour la troisième fois dans cette exercice ORSA, afin d'évaluer son impact sur ses exigences de solvabilité.
- Indemnisation : la Mutuelle doit avoir une maîtrise permanente de ses coûts de sinistres. Dans un environnement concurrentiel fort lié à la nouvelle réglementation en matière de protection sociale, la SAMBO a choisi d'évaluer l'impact d'un S/P dégradé en santé.
- Souscription : la Mutuelle doit se développer tout en conservant des rapports S/P satisfaisants.
- Risque opérationnel : la SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés. Ainsi, au 31/12/2018, 147 procédures étaient

écrites. Une mise à jour de la cartographie des risques a également été réalisée courant 2018. Ceci permet d'en détecter les risques clés.

- Sécurité informatique : un Plan de Continuité d'Activité est rédigé et permet en cas d'évènement majeur de sécuriser la reprise des données informatiques
- Placements : Les comptes à terme représentent une part importante. Compte-tenu de la conjoncture actuelle, le Conseil d'Administration a choisi de conserver ce type de placement tout en étant vigilant.
- Sous-traitance : Même si la sous-traitance est minime au sein de la Mutuelle, son contrôle est important.
- Humains («Homme-clé») : Un salarié peut cumuler des tâches importantes et se retrouver seul à les accomplir. La Mutuelle attache donc de l'importance au partage de compétences.
- Risque de mono-activité : historiquement, la SAMBO est engagée dans l'assurance du monde de la pêche artisanale et des professionnels de la mer. Elle s'est depuis diversifiée en proposant des complémentaires Santé individuelles et collectives et l'assurance de la plaisance naturellement. Malgré tout, la SAMBO n'exerce que 2 branches sous Solvabilité 2, ce qui peut être pénalisant.

Enfin, les risques clés font l'objet d'un suivi particulier au sein de la SAMBO et suscitent une discussion à chaque Comité de Gestion des Risques. Ils sont évalués systématiquement chaque année.

4.1 Risque de souscription

Le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place d'indicateurs de type Sinistres/Primes et s'effectue dans le respect de la politique de souscription de la Mutuelle.

Dans un futur proche, la Mutuelle ne prévoit pas de modification de sa politique de souscription. Le risque de souscription ne devrait donc pas être impacté de manière significative, hormis l'impact naturel lié à l'augmentation prévisionnel d'activité.

4.2 Risque de marché

Le SCR marché augmente globalement année après année du fait du fait que le résultat positif dégagé à chaque exercice est réinvesti.

Pour ce qui est du SCR Taux et du SCR Spread, il devrait être plus impacté du fait de la modification récente de la politique de placements.

La Direction Générale s'assure de la bonne application de la politique des placements et suit son risque de marché notamment par la réalisation d'exercice ORSA.

4.3 Risque de crédit

La Mutuelle n'a pas de risque de crédit.

4.4 Risque de défaut de contrepartie

Le risque de contrepartie se retrouve essentiellement sur le Crédit Maritime (groupe BPCE). En effet, les encours bancaires et les dépôts à terme représentent toujours une part importante (12 133 k€ en 2018 contre 10 405 k€ en 2017).

4.5 Risque de liquidité

La Mutuelle n'a pas de risque de liquidité.

4.6 Risque opérationnel

La SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés.

Concernant la gestion de sinistres, ces derniers sont évalués dès leurs déclarations par le gestionnaire ayant en charge le dossier, accompagnés au besoin (suivant la gravité) par :

- le responsable de l'activité (Corps de navires – Assurance de personnes) ;
- le commercial (qui a également un rôle d'expert) ;
- l'expert nommé.

Les chèques ou virements de règlement de sinistres sont signés par les personnes habilitées qui doivent être obligatoirement différentes de la personne ayant instruit le dossier.

Concernant la gestion des contrats d'assurance sont enregistrés sur une application métier développée en interne. Un transfert informatique des données comptables est réalisé via un automate. Tous les jours, un informaticien vérifie la bonne intégration des fichiers en consultant le journal de l'automate dans le logiciel de comptabilité. A posteriori, des contrôles réguliers sont effectués par les comptables afin de détecter les éventuelles erreurs d'intégration. Des contrôles de cohérence entre l'application métier et l'application comptable sont réalisées lors de la clôture des comptes.

4.7 Autres risques importants

Il n'y a pas d'autres risques importants à préciser.

4.8 Autres informations

Les investissements 2018 ont été réalisés conformément au principe de la personne prudente en s'assurant notamment du maintien du taux de marge actuel.

La politique des placements, qui avait fait l'objet d'une modification fin 2016, s'est poursuivie. Pour rappel, Le Conseil d'Administration avait choisi de diversifier les placements, et au besoin, les organismes bancaires ; de conserver une gestion saine et prudente ; d'optimiser les produits financiers en maintenant une marge de solvabilité suffisante ; de mettre en place, si besoin, de la gestion sous mandat. Cette nouvelle politique des placements doit se mettre en place sous un délai compris entre 2 et 3 ans maximum. La part de la gestion sous mandat a été portée à 11 721 k€.

5 Valorisation à des fins de solvabilité

5.1 Actifs

5.1.1 Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2

Actifs au 31/12/2018 :

Actif (en €)	Normes SII	Normes actuelles
Écarts d'acquisitions		0
Frais d'acquisition reportés		0
Actifs incorporels	71 032	71 032
Impôts différés actifs	0	0
Excédent de régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	1 930 194	444 897
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	19 755 131	19 543 369
Immobilier (autre que pour usage propre)	691 000	622 992
Participations	659 736	659 736
Actions	134 702	179 254
<i>Actions cotées</i>	134 702	179 254
<i>Actions non cotées</i>	0	0
Obligations	18 269 693	18 081 386
<i>Obligations souveraines</i>	3 769 770	3 494 467
<i>Obligations d'entreprises</i>	14 499 922	14 586 920
<i>Titres structurés</i>	0	0
<i>Titres garantis</i>	0	0
Fonds d'investissement	0	0
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0

Les placements sont indiqués en valeur de marché (valeur de réalisation) et se répartissent comme suit :

- Notation A- et plus : 50,19%
- Notation BBB : 15,61%
- Notation BB : 7,07%
- Obligations d'Etat : 12,29%
- Immobilier : 8,58%
- Autres : 7,50%

Actifs au 31/12/2017 :

Actif (en €)	Normes SII	Normes actuelles
Écarts d'acquisitions		0
Frais d'acquisition reportés		0
Actifs incorporels	0	0
Impôts différés actifs	0	0
Excédent de régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	2 047 098	437 301
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	16 924 053	16 019 730
Immobilier (autre que pour usage propre)	724 500	622 992
Participations	639 514	639 514
Actions	643 174	621 605
<i>Actions cotées</i>	643 174	621 605
<i>Actions non cotées</i>	0	0
Obligations	14 916 864	14 135 619
<i>Obligations souveraines</i>	3 881 191	3 536 020
<i>Obligations d'entreprises</i>	11 035 673	10 599 599
<i>Titres structurés</i>	0	0
<i>Titres garantis</i>	0	0
Fonds d'investissement	0	0
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0

5.2 Provisions techniques

5.2.1 Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2

Les provisions techniques brutes sont calculées en Best Estimate (meilleure approximation). Une marge de risque vient également s'intégrer au passif du bilan.

Passif (en €)	Normes SII	Normes actuelles
Provisions techniques brutes	2 702 547	5 234 115
Provisions techniques brutes Non-Vie (hors Santé)	2 852 256	4 130 552
<i>Provisions techniques brutes Non-Vie (hors Santé) - S1</i>		4 130 552
<i>PT calculées dans leur ensemble (Best estimate + Marge sur risque) Non-Vie</i>	0	
<i>Best Estimate Non-Vie</i>	2 612 169	
<i>Marge sur risque Non-Vie</i>	240 087	
Provisions techniques brutes Santé non SLT	-149 709	1 103 564
<i>Provisions techniques brutes Santé non SLT - S1</i>		1 103 564
<i>PT calculées dans leur ensemble (Best estimate + Marge sur risque) Santé NSLT</i>	0	
<i>Best Estimate Santé NSLT</i>	-149 709	
<i>Marge sur risque Santé NSLT</i>	0	

5.2.2 Méthodologie de calcul des provisions techniques

Les provisions sont déterminées pour leurs montants bruts (dossier par dossier), la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions pour sinistres sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- les provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire)
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Une marge de risque vient également s'intégrer au passif du bilan.

La Mutuelle :

- n'utilise pas la correction pour volatilité visée à l'article 77 quinquies de la Directive 2009/138/CE,
- n'applique pas la courbe d'intérêts sans risque transitoire visée à l'article 308 quater de la Directive 2009/138/CE,
- n'applique pas la déduction transitoire visée à l'article 308 quinquies de la Directive 2009/138/CE.

5.2.3 Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme S2

Les principaux écarts de valorisation se retrouvent dans les placements car ils sont indiqués en valeur de marché (valeur de réalisation) et dans les provisions techniques car elles sont calculées en Best Estimate (meilleure approximation).

5.2.4 Qualité des données

Les données permettant le calcul des Best Estimate et les provisions techniques proviennent du logiciel métier et font l'objet d'une revue deux fois par an par les responsables techniques.

5.3 Autres passifs

Les montants des autres passifs sont identiques en norme S2 qu'en norme comptable actuelle.

Pour le calcul des impôts différés passifs, le taux d'imposition retenu est celui auquel la SAMBO est soumise, à savoir 28,92%.

Passif (en €)	Normes SII	Normes actuelles
Autres passifs	5 279 847	4 228 990
Passifs éventuels	0	
Provisions autre que provisions techniques	0	0
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	491 018	491 018
Impôts différés passifs	1 050 857	0
Produits dérivés	0	0
Dettes financières	0	0
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	0	0
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	0	0
Dettes techniques	2 548 223	2 548 223
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance</i>	796 514	796 514
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	1 063 428	1 063 428
<i>Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)</i>	688 281	688 281
Dettes subordonnées	0	0
<i>Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base</i>	0	0
<i>Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base en S2</i>	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1 189 749	1 189 749

5.4 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations à préciser.

6 Gestion du capital

6.1 Fonds propres

6.1.1 Gestion des fonds propres actuels

La procédure appliquée pour la gestion des fonds propres de la Mutuelle est détaillée en point 5.1.

6.1.2 Présentation des fonds propres actuels

Les fonds propres éligibles s'élèvent à 33 733 978 € en 2018 contre 32 963 889 € en 2017. Cette différence de +781 k€ est due principalement à l'affectation du résultat 2018 en norme S2 et à la baisse des plus-values latentes 2018.

L'ensemble des fonds propres de la Mutuelle est classé en Tiers 1.

Fonds propres éligibles 2018 :

i. Fonds propres éligibles

	SCR	MCR
Fonds propres éligibles	31 151 435	31 151 435
Tiers 1 (Hors RR)	31 151 435	31 151 435
Tiers 2	0	0
Tiers 3	0	
Réserve de réconciliation	2 582 543	2 582 543
Fonds propres	33 733 978	33 733 978

Exigence en tiers 1 respectée

Fonds propres éligibles 2017 :

i. Fonds propres éligibles

	SCR	MCR
Fonds propres éligibles	29 681 384	29 681 384
Tiers 1 (Hors RR)	29 681 384	29 681 384
Tiers 2	0	0
Tiers 3	0	
Réserve de réconciliation	3 282 505	3 282 505
Fonds propres	32 963 889	32 963 889

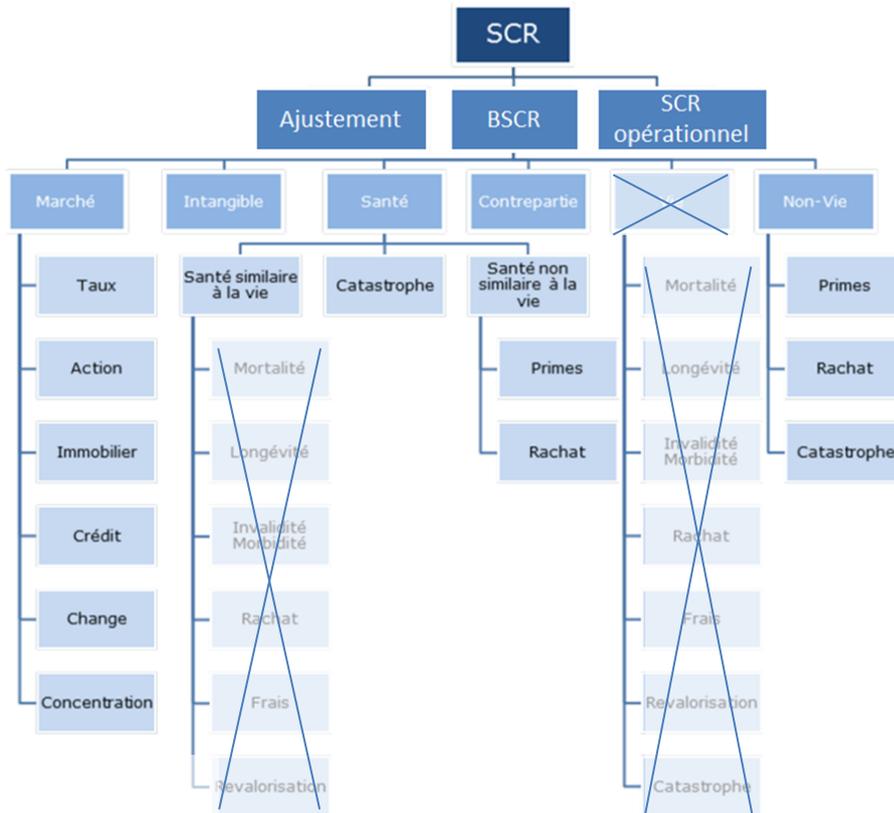
Exigence en tiers 1 respectée

A noter qu'au sein de la Mutuelle, il n'existe pas de clauses importantes pouvant nuire à la disponibilité des fonds propres.

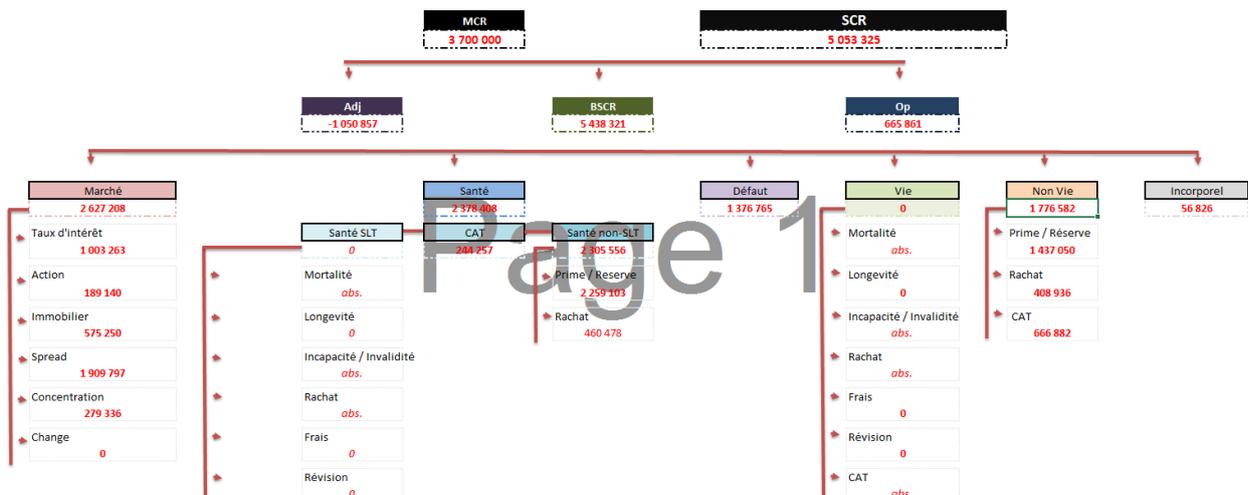
6.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

6.2.1 SCR

Le calcul du capital de solvabilité requis de la Mutuelle se décline en cinq grandes familles de risques :



Le SCR total de la Mutuelle, calculé en appliquant la formule standard, atteint ainsi 5,0 M€ en 2018 contre 4,6 M€ en 2017, et se décompose de la manière suivante :



Le besoin de marge est en augmentation de 9,58% et les fonds propres disponibles en augmentation de 2,34% ce qui réduit sensiblement le taux de marge de 715% à 668% (-6.57%) du fait essentiellement de la baisse des plus-values latentes.

Les évolutions et les changements les plus significatifs sont présentées en partie 4 du présent rapport.

iii. Taux de couverture

Couverture SCR tier 1	668%
Couverture SCR tier 3	0%
Couverture SCR total	668%
Couverture MCR	912%

6.2.2 MCR

Le minimum de capital requis de la Mutuelle s'établit à 3,7 M€ en 2018 (idem en 2017). Il s'agit du minimum réglementaire au regard de l'activité de la Mutuelle.

ii. Indicateurs de solvabilités

SCR	5 053 325
MCR	3 700 000

6.3 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Mutuelle applique la formule standard.

6.4 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2017, La mutuelle n'a constaté aucun manquement pour respecter tant le minimum de capital requis que pour le capital de solvabilité requis.

6.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations à préciser.

ANNEXE I : COMPTES DE RESULTATS TECHNIQUES ET NON TECHNIQUES

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE CORPS DE NAVIRES

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N- 1
			31/12/2018	31/12/2017
	(A)	(C)	(A - B - C)	
Primes Acquises	8 468 074	6 191 546	2 276 527	2 085 015
Primes Affaires Directes	8 468 074	6 191 546	2 276 527	2 085 015
Primes Acceptations				
Produits des placements alloués du compte non technique	18 174		18 174	14 977
Autres produits techniques	53 100		53 100	53 292
Charges de sinistres	- 5 240 352	3 916 586	- 1 323 767	- 1 548 190
Affaires Directes	- 5 875 608	4 343 840	- 1 531 768	- 1 070 304
Acceptations	- 180		- 180	- 7 492
Charges de provisions s/sinist. Aff.Directes	635 435	- 427 254	208 181	- 470 394
Charges de provisions s/sinist. Acceptation				
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	424 888		424 888	539 103
Frais d'acquisition	- 778 568		- 778 568	- 649 367
Frais d'administration	- 209 609		- 209 609	- 189 158
Commissions reçues des réassureurs	1 413 065		1 413 065	1 377 627
Autres charges techniques	- 204 012		- 204 012	- 185 942
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE	3 519 871	2 274 961	1 244 911	958 255

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE SANTE

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N- 1
			31/12/2018	31/12/2017
	(A)	(C)	(A - B - C)	
Cotisations acquises	13 727 299	1 947 101	11 780 198	11 160 782
Primes Affaires Directes	13 727 299	1 947 101	11 780 198	11 160 782
Primes Acceptations				
Produits des placements alloués du compte non technique	15 877		15 877	27 229
Autres produits techniques				249
Charges des prestations	- 10 706 168	1 479 078	- 9 227 091	- 8 603 408
Affaires Directes	- 10 536 339	1 452 595	- 9 083 744	- 8 514 978
Acceptations				
Charges de provisions s/sinist. Aff.Directes	- 169 830	26 483	- 143 347	- 88 429
Charges de provisions s/sinist. Acceptation				
Charges des autres produits techniques				
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	- 1 301 483		- 1 301 483	- 1 164 559
Frais d'acquisition	- 1 294 249		- 1 294 249	- 1 188 343
Frais d'administration	- 369 159		- 369 159	- 351 788
Commissions reçues des réassureurs	361 925		361 925	375 571
Autres charges techniques	- 141 833		- 141 833	- 136 984
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE	1 593 693	468 023	1 125 669	1 283 309

	Net N 31/12/2018	Net N-1 31/12/2017
Résultat technique des opérations Non-Vie	2 370 580	2 241 564
Produits des placements	580 656	576 021
Revenus des placements	554 798	518 277
Autres produits des placements		9 000
Profit provenant de la réalisation des placements	25 857	48 744
Produits des placements alloués du compte technique Vie		
Charges des placements	244 744	111 034
Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	62 574	49 897
Autres charges des placements	173 914	61 137
Pertes provenant de la réalisation des placements	8 256	
Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	- 34 051	- 42 206
Autres produits non techniques	49 712	50 458
Autres charges non techniques	340 625	310 822
Charges à caractère social		
Autres charges non techniques	340 625	310 822
Résultat exceptionnel	- 210 714	139 341
Produits exceptionnels	134 242	576 300
Charges exceptionnelles	344 955	436 960
Impôts sur les sociétés	700 762	769 911
Résultat de l'exercice	1 470 051	1 773 412